

N° inscription		Cadre réservé à l'organisation	N° emplacement	
inscription	Pièce identité	Attestation sur l'honneur	Carte professionnelle	Règlement

BRADERIE VIDE-GRENIER PLEURTUIT : LE 15 MAI 2022

NOM-PRENOM _____
 N° TEL _____
 ADRESSE MAIL (obligatoire pour échanger sur votre dossier) _____
 ADRESSE POSTALE _____
 CODE POSTAL / VILLE _____

2 - RESERVATION (merci de cocher les cases vous concernant)

Vous êtes :

- PARTICULIER (personne physique)
 PROFESSIONNEL (personne morale)

Vous réservez :

- Un emplacement sans véhicule
 Un emplacement avec véhicule simple (MINIMUM DE 5 METRES REQUIS)
 Un emplacement avec camionnette ou véhicule + remorque (MINIMUM DE 6 METRES REQUIS)

Attention : si aucune indication n'est transmise sur le véhicule, un emplacement sans véhicule sera attribué d'office.

3 - TARIFS

Vous réservez un emplacement sans véhicule :

Nombre de mètres linéaires demandés : Particulier : x 4,50€/mètre linéaire = ...
 Professionnel : x 7€/mètre linéaire = ...

Vous réservez un emplacement avec véhicule :

Nombre de mètres linéaires demandés : Particulier : x 5€/mètre linéaire = ...
 Professionnel : x 7,5€/mètre linéaire = ...

Vous réglez : en espèces Par chèque (à libeller au nom de l'A.P.E.L. Ecole Saint Pierre)

4 - PIECES A JOINDRE :

Pour les **particuliers** :

- + photocopie de votre carte d'identité **valide**
 + attestation sur l'honneur remplie et signée (p.2)
 + règlement de la manifestation signé (p.3)

Pour les **professionnels** :

- + carte professionnelle de commerçant ambulant
 + attestation sur l'honneur jointe remplie et signée (p.2)
 + règlement de la manifestation signé (p.3)

RAPPEL : Tant que le dossier n'est pas réputé complet, il ne peut se voir attribuer un emplacement

Observations (préférence pour l'emplacement, stands mitoyens, ...) :

Le marché du dimanche matin ayant lieu à l'espace Delta, le plan de la braderie est modifié (voir p.4).

Un mail de confirmation vous sera adressé si votre dossier est réputé complet.

Aucune information sur l'emplacement ne sera transmise par nos services avant le jour de la braderie.

En cas d'annulation liée au coronavirus, votre règlement fera l'objet d'un remboursement.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par mail :

apel.ecole.st.pierre.pleurtuit@gmail.com

En cas d'urgence, vous pouvez nous joindre au 07.82.19.82.92 (horaires de repas)

Dossier d'inscription à retourner à :

BRADERIE ECOLE SAINT PIERRE
 49 rue Saint Guillaume - 35730 PLEURTUIT

Date :

Signature :

Organisateur : A.P.E.L ECOLE SAINT PIERRE / 49 Rue St Guillaume 35730 PLEURTUIT

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique (particulier)

se déroulant le 15 mai 2022 à PLEURTUIT

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- participer au maximum à 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le Signature :

Organisateur : A.P.E.L ECOLE SAINT PIERRE / 49 Rue St Guillaume 35730 PLEURTUIT

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne morale (professionnel)

se déroulant le 15 mai 2022 à PLEURTUIT

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est (adresse):

ayant la fonction de dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur:

- Etre soumis au régime de l' article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d' inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le Signature :

REGLEMENT – CONDITIONS GENERALES

- 1) Cette manifestation est organisée par l’A.P.E.L. de l’Ecole Saint-Pierre de Pleurtuit.
- 2) Elle est ouverte à tous. Cependant, pour raison de sécurité, les organisateurs se réservent la possibilité de limiter le nombre d’exposants.
- 3) Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement, de la copie de la carte d’identité (particulier) ou de la carte professionnelle (commerçants/professionnels) et de l’attestation sur l’honneur ainsi que du présent règlement dûment signé seront prises en compte.
- 4) Le prix de l’emplacement est fixé à 4,50 euros le mètre linéaire pour un particulier et à 7 euros le mètre linéaire pour un professionnel. Un minimum de 2 mètres linéaires est imposé. Un minimum de 5 mètres est nécessaire pour un emplacement avec véhicule seul derrière et un minimum de 6 mètres pour un emplacement pour un véhicule avec remorque.
Pour les emplacements avec véhicule un supplément de 0,5 € par mètre linéaire est demandé.
- 5) Les mineurs souhaitant acquérir un emplacement le feront par l’intermédiaire de leurs parents, qui en demeureront responsables.
- 6) Les objets exposés restent sous l’entière responsabilité des exposants. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, casse ou vol.
- 7) Les emplacements non occupés à 8 heures le 15/05/2022 pourront être attribués à d’autres exposants. Les sommes versées resteront acquises aux organisateurs à titre d’indemnité.
- 8) Passé le 30 avril 2022, les demandes d’annulation ne donneront lieu à aucun remboursement.
- 9) L’accueil des exposants s’effectuera à partir de 5 heures 30.
- 10) L’accès aux véhicules ne sera autorisé que jusqu’à 9h et que pendant la période de décharge (parc de stationnement réservé aux exposants près de l’accueil).
- 11) Aucun véhicule ne pourra accéder à l’aire de déballage avant 17 heures pour raison de sécurité.
- 12) Des sacs poubelle seront mis à disposition pour le nettoyage des emplacements, qui devront être laissés propres.
- 13) Un contrôle pourra être effectué par les organisateurs en cours de journée.
- 14) Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d’exclure tout exposant ne respectant pas ces règles, sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnisation ou prétendre au remboursement de sa réservation. Il en sera de même pour tout exposant pour lequel sa tenue, ses propos ou le contenu de son déballage ne conviendront pas.
- 15) Les exposants professionnels s’engagent à être en règle avec la législation en vigueur.
- 16) L’inscription vaut acceptation du présent règlement.
- 17) Le vendeur a obligation d’occuper l’emplacement qui lui a été attribué à l’exclusion de tout autre. A la réservation, l’exposant peut émettre un souhait concernant un emplacement particulier, les organisateurs s’efforceront d’y répondre au mieux, cependant pour des raisons organisationnelles cela ne sera pas toujours possible.
- 18) En cas d’intempéries, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- 19) Il ne sera pas envoyé de numéro de l’emplacement attribué. Celui-ci sera transmis le matin même de la Braderie
- 20) **Les organisateurs se réservent le droit d’annuler la braderie si le protocole sanitaire en vigueur ne permet pas d’organiser l’événement en toute sécurité pour les exposants, visiteurs et organisateurs. Dans ce cas uniquement, les organisateurs procéderont au remboursement des frais d’inscription.**

Date :

Signature :

Nom :

Prénom :

--

PLAN DE LA BRADERIE

Les rues accessibles aux exposants sont délimitées en noir sur la carte. La zone d'accueil des exposants se fera à l'intersection des rues de Dinard et du Puits Pillet. L'espace restauration sera situé face à l'Eglise.

